

**AU CONSEIL COMMUNAL DE
COSSONAY**

Cossonay, le 22 septembre 2023

**Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal 10/2023 concernant
une demande de crédit relative à la création de 2 arrêts de bus et prolongation des
trottoirs existants au Bicentenaire**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le 4 septembre dernier sur place en présence de M. Cretegny, municipal et M. Leuenberger, responsable du service technique. La commission a reçu les informations souhaitées et des compléments ont été échangés par message avec notre municipal.

Ce projet répond à une partie du postulat déposé en avril 2021 par Messieurs Corninboeuf, Maury et Sigrist qui demande « une amélioration de la desserte en transports publics de la commune via des arrêts supplémentaire sur les lignes de bus MBC existante.

De plus, la municipalité a profité de ces travaux pour intégrer la mise en place des passages piétons. Ces passages piétons ont été demandés à plusieurs reprises par des membres de notre assemblée. Leur réalisation permettra la mise en place d'une situation claire entre les quartiers du Bicentenaire et du Géolier.

Il est à prendre en compte que la commune a reçu un préavis positif tant de la DGMR que des MBC.

Le projet a d'ailleurs été rapidement mis à l'enquête le 15 septembre 2023 ceci afin de ne pas perdre de temps en cas de validation de ce préavis par le conseil.

En effet, le timing pour réaliser les travaux est relativement court, mais il devrait être possible de mettre en service ces nouveaux arrêts pour le nouvel horaire du 10 décembre 2023.

Tous les bus de ligne allant en direction de la Vallée de Joux ou de L'Isle s'arrêteront à ces arrêts. Ceci dans les 2 sens.

Au niveau des coûts du projet, une inversion nous a été signalée.

Le poste divers et imprévu n'est pas de 12'000.00 francs, mais de 24'000.00. Et le poste Indemnités emprise n'est pas de 24'000.00 francs mais de 12'000.00 francs.

Durant l'étude de ce préavis, le municipal responsable nous a confirmé que les 2 PPE impactées avait signé les documents, permettant ainsi la dépose du dossier de mise à l'enquête.

Au niveau des coûts de construction, la municipalité a mandaté un bureau d'ingénieur spécialisé. Les prix annoncés sont donc des montants basés sur des retours de soumission.

Pour terminer, un poste de divers et imprévu de 24'000.00 francs devrait permettre d'absorber quelques surprises.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport réf. 10/2023
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission ad hoc
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide :

D'adopter le préavis 10/2023 concernant une demande de crédit relative à la création de 2 arrêts de bus et prolongation des trottoirs existants au Bicentenaire

Pour la commission :

Chantal Arn



.....

Nicolas Schleppi



.....

Gaël Girardet (rapporteur)



.....